



## ÉTABLISSEMENT

**SICTIAM (06)**  
Business Pôle 2  
1047 route des Dolines -  
CS70257  
06905 Sophia Antipolis Cedex

**AVIS DE MARCHÉ**

FOURNITURES

DIRECTIVE 2014/24/UE

**Section I : Pouvoir adjudicateur****I.1) NOM ET ADRESSES**

SICTIAM (06), Contact : Monsieur Le Président, Business Pôle 2 1047 route des Dolines - CS70257, 06905 Sophia Antipolis Cedex, FRANCE. Tél. : +33 492969292. Fax : +33 492969296. Courriel : marches@sictiam.fr. Code NUTS : FRL03.

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.sictiam.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

SICTIAM Business Pôle 2, 1047 route des Dolines CS 70257, Contact : Service de la Commande publique, 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX, FRANCE. Tél. +33 492968080. Courriel : marches@sictiam.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>.

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

SICTIAM Business Pôle 2, 1047 route des Dolines CS 70257, 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX, FRANCE. Tél. +33 492968080. E-mail : marches@sictiam.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>. **Par voie électronique à l'adresse** : <https://www.marches-securises.fr>

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autre : Syndicat Mixte Informatique

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Autre(s) activité(s) : Syndicat mixte informatique

**Section II : Objet****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé : FOURNITURE DE MATÉRIELS INFORMATIQUES : SERVEURS, POSTES DE TRAVAIL ET ÉLÉMENTS RÉSEAUX**

**II.1.2) Code CPV principal**

30200000

**II.1.3) Type de marché**

Fournitures

**II.1.4) Description succincte**

La présente consultation a pour objet l'acquisition de matériels informatiques (serveurs, postes de travail et éléments réseaux) pour le SICTIAM et l'ensemble de ses adhérents.

**II.1.5) Valeur totale estimée**

Valeur estimée hors TVA : 5549157 euros.

**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

**II.2) DESCRIPTION****II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

30200000 , 48820000 , 30214000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRL03

**Lieu principal d'exécution** : La livraison se fera à l'adresse: Business Pôle 2, 1047 route des Dolines, CS 70257, 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX, ou à l'adresse indiquée dans le bon de commande.

**II.2.4) Description des prestations**

Le présent accord-cadre a pour objet l'acquisition de matériels informatiques (serveurs, postes de travail et éléments réseaux) pour le SICTIAM et l'ensemble de ses adhérents.

Les spécifications techniques sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et son annexe "configurations types".

La Centrale d'Achats du SICTIAM étant en pleine restructuration, le présent accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an ferme non reconductible. Le SICTIAM relancera ensuite une nouvelle consultation à l'issue de ce marché, après une redéfinition des besoins conformément à la nouvelle stratégie d'achats en cours d'élaboration.

Les différents délais d'exécution des prestations sont indiqués dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). Le SICTIAM ne peut allouer géographiquement ou techniquement le présent accord-cadre, sauf à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. En effet, les prestations doivent nécessairement être assurées de manière homogène par un prestataire unique.

#### II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

#### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 5549157 euros

#### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

#### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

#### II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

#### II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

#### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

#### II.2.14) Informations complémentaires

L'accord-cadre est conclu sans minimum ni maximum sur la base du bordereau des prix unitaires et du catalogue du titulaire. Les prix sont actualisables dans les conditions prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

### **Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

###### **Liste et description succincte des conditions :**

L'utilisation du DC1 version avril 2019 dûment complété remplace les documents énumérés ci-dessous :

- Lettre de candidature dûment complétée
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (extrait des statuts de la société, délibération du conseil d'administration, pouvoir habilitant une personne nommément désignée à représenter l'entreprise)
- Un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat ou chaque membre du groupement, pour justifier :
  - a) N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-7 du Code de la Commande Publique;
  - b) Etre en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

##### **III.1.2) Capacité économique et financière**

###### **Liste et description succincte des critères de sélection :**

L'utilisation du DC2 version avril 2019, dûment complété remplace les documents énumérés ci-dessous :

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce ou à la Chambre des Métiers le cas échéant (facultatif, pour information).

##### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

###### **Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

L'utilisation du DC2 version avril 2019, dûment complété remplace les documents énumérés ci-dessous :

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des

références à certaines spécifications techniques

- Certificats de qualifications professionnelles (la preuve de la capacité de l'opérateur économique peut être apportée par tout moyen. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence.

### III.1.5) Informations sur les marchés réservés

**Marché réservé : Non**

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

### III.2.1) Informations relatives à la profession

### III.2.2) Conditions particulières d'exécution

Le titulaire remboursera au pouvoir adjudicateur les frais occasionnés par l'exécution du marché. Les modalités de remboursement de ces frais sont indiquées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

### III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

### III.2.4) Marché éligible au MPS

**La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non**

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

#### IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

#### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

#### IV.1.5) Information sur la négociation

#### IV.1.6) Enchère électronique

**Une enchère électronique sera effectuée : Non**

#### IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

#### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Lundi 09 mars 2020 - 12:00

#### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

#### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

#### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

**Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).**

#### IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

lundi 09 mars 2020 - 14:00.

Lieu : SICTIAM.

**Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non**

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) RENOUVELLEMENT

**Il s'agit d'un marché renouvelable : Non**

### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les critères relatifs à la candidature sont : garanties et capacités techniques et financières ; capacités professionnelles.

Le dossier de consultation pourra être téléchargé via le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr>.

Le marché ne prévoit pas de cautionnement ni retenue de garantie.

Conformément à l'article R.2191-16 du code de la commande publique, dans le cas où la tranche affermée est supérieure à 50 000 € HT et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois, une avance de 5 % est accordée au titulaire (sauf indication contraire dans l'acte d'engagement) dans les conditions fixées aux articles R.2191-4 à R.2191-10 du même code. Cette avance est portée à 10 % si le titulaire est une petite et moyenne entreprise.

Le Budget du SICTIAM ou de l'adhérent financera les dépenses afférentes à l'accord-cadre. Aucune demande de subvention n'a été effectuée auprès d'organismes extérieurs.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture par l'ordonnateur.

La forme juridique des groupements d'opérateurs pourra être le groupement solidaire ou conjoint. En cas de groupement conjoint, la forme imposée par le pouvoir adjudicateur est le groupement conjoint avec solidarité du mandataire envers les membres du groupement.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>

## **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nice 18 avenue des Fleurs, CS 61039 , 06050 NICE CEDEX 1 FRANCE. E-mail : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr).  
Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**

Comité interrégional de règlement amiable des litiges Place Félix-Baret CS 80001 , 13282 MARSEILLE CEDEX 6 FRANCE. Tél. +33 048435455. E-mail : [catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr). Adresse internet : <https://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-litiges>.

### **VI.4.3) Introduction des recours**

La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L. 551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative peut être mise en œuvre avant la signature du contrat. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative peut être également mise en œuvre après la signature du contrat sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. no358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)

### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

## **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

05 février 2020